



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU JEUDI 26 MARS 2009**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire  
Monsieur P. CHIAPELLO,  
Monsieur P. BOUTE,  
Monsieur D. KUHN,  
Monsieur B. HURAY,  
Monsieur P. ADAM, Adjoint au Maire  
Madame C. COLIN,  
Messieurs D. MICHEL, X. CHIVOT, G. DUPUIS, J. HACQUARD,  
Messieurs D. HOUSSAYE, J-M LAROCHE, F. VIEUX, A. DULONDEL,  
Monsieur M. AGUEZZAÏLOU,  
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,  
Messieurs D. AMOUROUX, L. MANIFEL,  
Mesdames D. DAVID, M-T LANGLET,  
Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur E. WENGLER qui avait donné procuration à Madame V. DELABRIERE.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 09 Mars 2009.

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 23

Avant de démarrer la séance du Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie le service administratif de la Mairie pour son efficacité dans le travail réalisé et particulièrement en Mars 2009 où d'importants dossiers ont été traités rapidement malgré la charge habituelle.

## **I) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Mars 2009 :**

Madame DELABRIERE demande que soit modifié au paragraphe II le libellé au niveau de son intervention pour le chauffage. Elle souhaite, conformément à ses propos, qu'il soit rédigé comme suit :

- que le chauffage sera assuré par géothermie avec une pompe à chaleur eau / eau qui, à l'heure actuelle, est un des systèmes les plus performants.

Monsieur Denis MICHEL fait part d'une erreur dans le libellé du compte-rendu au niveau :

- de la date de convocation du Conseil Municipal qui était le 25 Février 2009 au lieu du 12 Janvier,

- de la date d'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 Janvier 2009 au lieu du 11 Mars.

Après modifications de ces demandes, le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

## **II) Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2008 de la commune et du lotissement Saint Crespin :**

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire, se retire de la salle du Conseil Municipal.

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal les grandes masses des prévisions budgétaires 2008 et des réalisations, lesquelles se présentent comme suit :

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses	Prévu	2.991.821,00
	Réalisé	2.466.471,18
Recettes	Prévu	2.991.831,46
	Réalisé	3.126.893,71

Soit un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2008 de 660.422,53.

### **Section d'investissement :**

Dépenses	Prévu	1.215.740,00
	Réalisé	735.043,00
Recettes	Prévu	1.215.740,00
	Réalisé	1.016.815,14

Soit un excédent d'investissement pour l'exercice 2008 de 281.772,14.

### **Résultat de clôture au 31/12/2008**

#### **Résultat de fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2008	660.422,53
Résultat antérieur reporté 2007	197.151,46
Total fonctionnement	857.573,99 (A)

**Résultat d'investissement :**

Résultat exercice 2008	281.772,14
Résultat exercice 2007	- 336.641,90
Total investissement	- 54.869,76 (B)

**Résultat de clôture des 2 sections** 802.704,23 (A + B)

**Reste à réaliser :**

Dépenses d'investissement 2006	- 293.959,10
Recettes d'investissement 2006	55.929,00
Total des restes à réaliser	- 238.030,10

**NET DISPONIBLE 802.704,23 – 238.030,10 = 564.674,13**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif tel que présenté.

**Affectation des résultats :**

Excédent Fonctionnement	
Résultat de clôture 2008	857.573,99
Total investissement	- 54.869,76
Total reste à réaliser	- 238.030,10
Total investissement 2008	- 292.899,86
Virement au compte 2008	- 292.899,99
Report en fonctionnement R002 (857.573,99 – 292.899,99)	564.674,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide l'affectation du résultat tel que précité.

**Vote du Compte Administratif 2007 du lotissement Saint-Crespin :**

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le Compte Administratif du lotissement Saint-Crespin comme suit :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses	Prévu	970.476,00
	Réalisé	272.941,78
Recettes	Prévu	970.476,00
	Réalisé	731.108,95

**Section d'investissement :**

Dépenses	Prévu	67.275,00
	Réalisé	0,00
Recettes	Prévu	67.275,00
	Réalisé	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le Compte Administratif du lotissement Saint-Crespin tel que présenté.

### **Vote du Compte de Gestion 2008 de la commune et du lotissement Saint-Crespin :**

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal les comptes de Gestion 2008 de la commune et du lotissement Saint-Crespin établis par Madame NELLO, la trésorière de Pont de l'Arche. Il indique que les écritures et résultats sont identiques aux Comptes Administratifs et propose de les adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion 2008 de la commune et du lotissement Saint-Crespin.

### **III) Convention avec l'Etat : F.C.T.V.A.**

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal de la possibilité de signer une convention avec l'Etat qui permettrait de récupérer en 2009 la TVA des travaux d'investissement de 2008 et en début d'année 2010, la TVA des travaux d'investissement de 2009, ceci à la condition de mandater plus de 862.971,84 Euros de travaux d'investissement en 2009.

Il indique d'une part, que ce montant de dépenses dépendra des travaux de construction du nouveau groupe scolaire ; d'autre part, il demande de ne pas utiliser la TVA qui serait versée en 2009 en cas de non respect de l'engagement financier.

Puis, Monsieur VIEUX donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à intervenir entre le Préfet de l'Eure et la Commune de Romilly sur Andelle.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Frédéric VIEUX,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour

- prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 862.971,84 Euros.

- décide d'inscrire au budget de la commune 3.517.665,00 Euros de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 4,075 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,

- autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat, la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

### **IV) Vote des Budgets Primitifs 2009 de la commune et du lotissement Saint-Crespin :**

#### **Vote des quatre taxes directes :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du choix de stabiliser une nouvelle fois les impôts locaux et propose de reconduire les mêmes taux qu'en 2008 et 2007 malgré le fait que la commune doit supporter la dépense de 71.350 Euros du SDIS qui représente 5,5 % du produit fiscal attendu.

Il énonce comme suit ces taux avec le montant du produit fiscal attendu :

<b>Taxe</b>	<b>Montant du taux de 2008</b>	<b>Montant du taux de 2009</b>	<b>Base d'imposition</b>	<b>Produit fiscal attendu</b>
<b>Taxe habitation</b>	10,93	10,93	1.859.000	203.189
<b>Foncier bâti</b>	32,00	32,00	1.525.000	488.000
<b>Foncier non bâti</b>	60,49	60,49	46.600	28.188
<b>Taxe Professionnelle</b>	12,82	12,82	4.539.000	581.900
			<b>TOTAL</b>	<b>1.301.277</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord aux taux des quatre taxes directes locales proposés pour 2009.

### **Subventions :**

Puis, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la proposition de la Commission Finances des subventions aux associations dont le montant total est sensiblement identique à celui de 2008. Il fait part qu'il sera versé à certaines associations un montant supérieur à celui des années précédentes afin qu'elles supportent directement les dépenses de transport qui étaient auparavant prises en charge par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix pour et une abstention, donne son accord aux subventions telles qu'elles ont été annoncées par Monsieur le Maire et dont l'état est annexé au Budget Primitif.

### **Budget Primitif de la commune :**

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que le projet de Budget Primitif 2009 est le fruit d'un travail collectif. Il indique d'une part que toutes les commissions se sont réunies et ont chiffré leurs demandes par ordre de priorité, d'autre part que la Commission Finances a retenu dans la confection du budget, pratiquement tous les souhaits exprimés.

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal les grandes masses du Budget Primitif 2009, lequel prend en compte les restes à réaliser de la section d'investissement.

Il soumet au Conseil Municipal le projet de la section de fonctionnement qui s'équilibre comme suit :

Recettes réelles	2.876.672,00	
Résultat reporté de fonctionnement 2008	564.674,00	
<b>Total</b>		<b>3.441.346,00</b>
Dépenses réelles	2.614.100,00	
Virement à la section d'investissement	827.246,00	
<b>Total</b>		<b>3.441.346,00</b>

Puis, du projet de la section d'investissement qui s'équilibre comme suit :

<b>Recettes</b>		
Virement de la section de fonctionnement	827.246,00	
Cession	31.700,00	
FCTVA et TLE	88.000,01	
Subventions	1.604.650,00	
Restes à réaliser	55.929,00	
Emprunt	1.327.000,00	
Excédents capitalisés (1068)	292.899,99	
<b>Total</b>		<b>4.227.425,00</b>

<b>Dépenses</b>		
Travaux et acquisitions	3.517.665,00	
Dépenses imprévues	98.431,14	
Remboursement du capital	262.500,00	
Restes à réaliser	293.959,10	
Déficit à reporter	54.869,76	
<b>Total</b>		<b>4.227.425,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve :

- le projet du Budget Primitif 2009 de la commune tel qu'il a été présenté.

#### **Vote du Budget Primitif du lotissement Saint-Crespin :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Budget Primitif du lotissement qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement :

**Recettes                    235.000,00**

**Dépenses                    235.000,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de Budget Primitif 2009 du lotissement tel que présenté.

#### **V) Questions diverses :**

##### **1) P.L.U. :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision du 11 Mars 2009 concernant le P.L.U. et indique que sur tous les avis défavorables, le Conseil Municipal a justifié sa position.

Concernant l'emplacement réservé n° 28, Monsieur le Maire fait part qu'il s'agit d'un emplacement situé face à la partie du bâtiment que les établissements BRIFFAULT mettent en vente.

Il souhaite que Monsieur Guy MESLIN, qui est intéressé par ce bâtiment, puisse l'acquérir. Mais, s'il s'avère qu'il ne soit pas l'acquéreur et dans le cas où une entreprise s'installe dans ce bâtiment à vendre, Monsieur le Maire souhaite que cette entreprise puisse bénéficier d'un parc de stationnement, ce qui justifie l'intérêt public de cette réservation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, confirme sa décision d'emplacement réservé n° 28 au P.L.U.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intérêt d'instaurer un droit de préemption urbain (D.P.U.) sur tout ou partie des zones urbaines U et AU et d'instituer le permis de démolir sur tout ou partie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU et leurs sous zones indicées du P.L.U.
- à instituer le permis de démolir sur le territoire de la commune.

## **2) Résultat de consultation :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'offres s'est réunie ce jour pour examiner les offres de prix pour « la livraison de fuel et gazole », « l'édition des deux prochains bulletins municipaux ».

Il propose de retenir les offres les mieux disantes soit celles :

- des établissements SPL Patin pour la livraison de fuel et gazole qui accordent une remise de 35 Euros H.T. au m3,
- les Editions du Bois pour l'édition des deux prochains bulletins municipaux au prix de 6.818 Euros H.T. pour le premier numéro et 7.575 Euros H.T. pour le second numéro.

## **3) 1<sup>er</sup> Mai – Repas des Anciens :**

Dans le cadre du repas des Anciens le 1<sup>er</sup> Mai 2009, Monsieur le Maire propose une participation de 15 Euros aux frais de repas pour les conjoints de moins de 65 ans y compris les conjoints d'élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, arrête à 15 Euros la participation aux frais de repas du 1<sup>er</sup> Mai 2009 pour les conjoints de moins de 65 ans y compris les conjoints d'élus.

## **4) Groupe scolaire :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture de l'Eure qui fait part que l'opération pour la construction d'un groupe scolaire élémentaire avec restauration a été inscrite à la programmation 2009 au titre de la subvention D.G.E.

Puis, il présente la proposition de la Commission Finances qui a étudié les offres liées à la construction du groupe scolaire soit, au titre du :

- B.E.T. Géotechnique, les établissements SOLEN pour une offre de 4.100 Euros HT,
- de la Mission de Contrôle Technique, des établissements NORISKO pour une offre de 10.000 Euros HT,
- du Coordinateur SPS, les établissements NORISKO pour une offre de 4.900 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir, concernant la construction du groupe scolaire, les offres :

- des établissements SOLEN chiffrés à 4.100 Euros HT pour le B.E.T. Géotechnique,
- des établissements NORISKO chiffrés respectivement à 10.000 Euros HT et 4.900 Euros HT pour la Mission de Contrôle Technique et la Coordination SPS.

#### **5) Honoraires d'architecte :**

Comme suite à la décision du Conseil Municipal du 5 Septembre 2008 de retenir le cabinet d'Architecture de l'Andelle pour les travaux de construction du nouveau groupe scolaire, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les honoraires de l'architecte Christian LEROUX du Cabinet d'Architecture de l'Andelle s'élèvent à la somme de 200.000 Euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité confirme son accord pour retenir pour les travaux du nouveau groupe scolaire, Monsieur Christian LEROUX, architecte, dont les honoraires sont chiffrés à 200.000 Euros HT.

Monsieur AMOUROUX fait part au Conseil Municipal de la possibilité de demander une subvention au Conseil Général au titre de l'étude préalable.

Puis, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la présentation de l'avant projet définitif du projet début Avril 2009 et du lancement des appels d'offres début Mai prochain.

Il propose d'inviter à une réunion de présentation du projet définitif au C.A.R.R.E. courant Juin, les parents d'élèves des écoles primaire et maternelle ainsi que le corps enseignant.

#### **6) Aménagement de sécurité – demande de subvention :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'aménagement d'une piste cyclable entre les feux du collège et le carrefour de la Côte Jacques ANQUETIL, travaux chiffrés à 54.000 Euros TTC, qui ont été inscrits au Budget Primitif 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour engager ces travaux en 2009,
- charge Monsieur le Maire de solliciter, pour aider au financement de ces travaux, une subvention au titre des amendes de Police et le Syndicat de Voirie,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **7) Circuits de randonnées :**

Monsieur le Maire remercie Madame VANDER CRUYSSSEN et Monsieur AGUEZZAÏLOU pour la création d'une boucle de randonnée pédestre dont le départ se situera sur le parking des Deux Amants.

Madame VANDER CRUYSSSEN énonce au Conseil Municipal le circuit de cette boucle, lequel empruntera également des chemins des communes de Flipou et d'Amfreville sous les Monts dont les Maires ont donné leur accord de principe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- s'associe avec le Pays du Vexin Normand et le P.D.I.P.R. pour valoriser la randonnée,
- émet un avis favorable pour la création de 7500 mètres de chemins de randonnées avec un balisage de coloris bleu renforcé, dont le départ se situera sur la Place des Deux Amants et qui empruntera des chemins des communes de Flipou et d'Amfreville sous les Monts,
- décide de dénommer ce parcours « La boucle d'Edmond et Caliste »,
- demande au Pays du Vexin Normand la mise en œuvre de ce projet.



## **8) Fouilles archéologiques – exposition :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'exposition des résultats des fouilles archéologiques qui se déroulera salle ARAGON du 8 au 22 Octobre prochain.

Il indique que cette exposition, organisée en partenariat avec l'I.N.R.A.P. engendrera des frais et qu'une subvention peut être obtenue de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- confirme sa décision d'organiser du 8 Octobre au 22 Octobre une exposition en partenariat avec l'I.N.R.A.P. sur des fouilles réalisées au lotissement Saint-Crespin,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'I.N.R.A.P.,
- charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention maximum de la DRAC et du Conseil Général pour aider au financement de cette exposition.

## **VI) Communications et informations :**

### **1) Installation de feux au collège :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le premier devis pour l'aménagement sécurité sur la RD 321 : l'installation de feux tricolores avec temporisation à la sortie du collège constituera une priorité.

### **2) Elections Européennes :**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à assurer une permanence dans un bureau de vote pour les élections européennes du 7 Juin prochain, exceptés Madame DELABRIERE et Monsieur CHIVOT qui organisent la Fête de la Peinture ce même jour.

### **3) Remerciements :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de remerciements des professeurs de français du collège pour la mise à disposition gratuite de la salle ARAGON les 12 et 13 Mars 2009 où s'est déroulé le spectacle « Claude GUEUX et les Misérables » ainsi que l'animation théâtrale.

### **4) Pass Foncier :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la signature du premier Pass Foncier dans la Vallée de l'Andelle en présence de tous les partenaires, soit les bénéficiaires Monsieur et Madame MAUGE, les représentants de Terres à Maisons (l'aménageur), le GILE (1%), les Maisons EXTRACO, le Crédit Foncier et trois Notaires.

### **5) Restos du Cœur :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier des Restos du Cœur dans lequel il est relevé une dégradation de la situation actuelle avec une augmentation du nombre d'inscription des bénéficiaires. La commune est remerciée pour le soutien qu'elle apporte à cette association.

**6) Bar « Les Petits Carreaux » :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur Gérard BOUVRET qui ferme le bar « Les Petits Carreaux » et il propose à la commune sa licence 4.

**7) Marché hebdomadaire :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché hebdomadaire du vendredi s'agrandira avec l'arrivée d'un poissonnier et d'un fromager.

**8) Voie Verte :**

Monsieur le Maire invite les conseillers à une réflexion sur le tracé de la Voie Verte de Gisors aux écluses de Poses qui pourrait emprunter des voies de Romilly sur Andelle.

**9) Tour de table :**

Madame DAVID informe le Conseil Municipal que, suite au lâcher de ballons organisé dans le cadre du Printemps des Poètes, 10 personnes ont réceptionné un ballon et se sont manifestées. Elle indique qu'un ballon a été récupéré à la frontière de la Suisse dans le Doubs.

Monsieur AMOUROUX invite les conseillers à participer Samedi 28 Mars à 11 heures à la visite de la station d'épuration.

Madame DELABRIERE informe le Conseil Municipal qu'elle se trouve en pleine préparation de la Fête de la Peinture.

Monsieur LAROCHE invite les conseillers à se connecter sur la WEB 2R le 2 Avril de 18h30 à 19 heures.

Monsieur MICHEL fait part au Conseil Municipal qu'il a rencontré le Principal du Collège pour lui soumettre le projet du futur plateau sportif.

Monsieur BOUTE invite les Conseillers à participer :

- au Forum des Métiers le Vendredi 27 Mars,
- au Concert de Gala de l'Orchestre d'Harmonie le 28 Mars prochain.

Monsieur HURAY informe le Conseil Municipal qu'une étude sur la RD 321 est prévue le Jeudi 02 Avril à 9 heures.

Monsieur KUHN fait part que les travaux du parvis de la Mairie ont démarré.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal qu'une réception est organisée le Vendredi 8 Avril en Mairie à 20h30 à laquelle ont été invités les Commerçants, Artisans et Services de la Commune.

Monsieur ADAM informe le Conseil Municipal qu'en collaboration avec la Maison de l'Emploi, 10 Sociétés de travail intérimaire présenteront le 31 Mars de 9h00 à 17h00 à la Salle Aragon des offres aux demandeurs d'emploi de la Vallée de l'Andelle, enregistreront les curriculum vitae, se tiendront à leur écoute.

Il indique qu'à partir d'Avril, les permanences de la Maison de l'Emploi se tiendront en Mairie le Vendredi matin de 09h00 à 12h00.

Monsieur VIEUX signale que le Pass Foncier a été prévu dans le budget.

Madame COLIN informe la Conseil Municipal qu'elle participera le 14 Avril au Conseil d'Administration de la Paroisse.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal :

- du déroulement de la Bourse aux Vêtements organisée par la Passerelle le 28 Mars 2009,
- de la fête de la Saint Georges le 14 Avril mise en place par le Comité des Fêtes, au cours de laquelle une course est organisée par les 1000 Pattes.

Madame VANDER CRUYSSSEN informe le Conseil Municipal de la parution par le Conseil Général d'une brochure retraçant 70 animations gratuites pour les familles.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Thérèse LANGLET

Jean-Luc ROMET